

MASTER 2 URBANISME ET AMENAGEMENT / ALTERNANCE

· MASTER 2 URBANISME ET AMENAGEMENT / ALTERNANCE

Le master Urbanisme et Aménagement forme des praticien.nes et des chercheur.euses dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement et de la gestion de la ville et des territoires. L'urgence des enjeux environnementaux et énergétiques ainsi que l'ampleur

Formation uniquement en alternance

Une formation 100 % alternance, pour conjuguer études et expérience concrète en entreprise.

Rythme : 2 semaines à l'université et 4 semaines en entreprise jusqu'à juin puis plein temps entreprise.

Présentation

Le master Urbanisme et Aménagement forme des praticien.nes et des chercheur.euses dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement et de la gestion de la ville et des territoires. L'urgence des enjeux environnementaux et énergétiques ainsi que l'ampleur des mutations sociales, économiques et politiques posent de nombreux défis pour nos villes. Formés au croisement de savoirs différents, liant action et « mise en projet » des connaissances, les urbanistes et aménageur.euses cherchent à répondre à ces enjeux, et doivent à cette fin conjuguer connaissances et savoir-faire issues des sciences du territoire (géographie, histoire, économie, ...) et des sciences de l'action (science politique, sociologie de l'action, droit, ...).

Le champ de l'urbanisme et de l'aménagement est inscrit dans le domaine

Infos clés et site web

Lieu de la formation

Institut d'Urbanisme de Lyon
(Centre Berthelot) - Campus
Berges Du Rhône - Campus Porte
des Alpes Bâtiment V (cours
d'infographie)

Public

Niveau(x) de recrutement

- BAC+4

Public ciblé

Connaissances et compétences affirmées dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, des politiques urbaines et/ou de la planification territoriale

Discipline(s)

- Géographie Urbanisme
Aménagement
Environnement Tourisme

Responsable(s) de la formation

[Rachel Linossier](#)

Contact secrétariat

secretariat-iul@univ-lyon2.fr

Tél : 04 69 84 40 11

Coût de la formation

Le montant d'inscription à l'Université Lumière Lyon 2 est composé des droits d'

de recherche pluridisciplinaire des études urbaines et territoriales, et se caractérise par un lien étroit entre formation et monde professionnel.

Le master Urbanisme et Aménagement articule la recherche dans ces domaines avec le champ professionnel. Cela se concrétise notamment par une attention constante donnée à la mise en situation professionnelle des étudiant.es (stages, ateliers, commandes professionnelles, apprentissage). Ainsi, le master forme des praticiennes et praticiens réflexifs et des chercheuses et chercheurs à la hauteur des défis que pose le devenir de nos villes et territoires.

Le parcours de master 2 Urbanisme et Aménagement : Développement Urbain et Territorial est une formation par l'apprentissage à la stratégie urbaine et territoriale (prospective, planification, projets de territoire...), à la gestion urbaine et territoriale (conception et gestion des politiques urbaines et territoriales, communication et concertation), à la production matérielle et à l'aménagement de la ville et des territoires (programmation, conception, montage et conduite des projets urbains et des opérations d'aménagement).

Candidature

Modalités de candidature

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme [eCandidat](#) selon le [calendrier de candidature](#)

- Pour les étudiantes et étudiants non inscrits à l'Université Lumière Lyon 2
- Pour les étudiantes et étudiants inscrits à l'Université Lumière Lyon 2
- Pour les candidates et candidats de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse (dossier de "Demande d'accès" via eCandidat)
- Pour les étudiantes et étudiants non européens qui résident en France ou dans un pays non équipé de Campus France (dossier de "Demande d'accès" via eCandidat)

Pour les étudiantes et étudiants non européens qui résident dans un pays équipé de Campus France : la procédure CEF/Campus France est en ligne sur le site Campus France de votre pays.

Et après ?

Niveau de sortie

- Master

Activités visées / compétences attestées

Les objectifs du parcours Développement Urbain et Territorial sont de permettre aux étudiantes et étudiants de maîtriser les savoirs, savoir-faire et compétences techniques en matière de :

inscription nationaux, plus la contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Plus d'informations sur cette [page](#).

- Développement urbain : développement social et culturel, conception et conduite du développement économique, stratégie et ingénierie des projets de développement local, prospective, diagnostic, marketing urbain ;
 - Planification urbaine : Conception et mise en œuvre des documents de planification urbaine et territoriale ;
 - Gestion de la ville : gestion sociale des quartiers, politiques de l'habitat et du logement ;
 - Gestion et management des ressources locales, des ressources sociales, des équipements ou des services publics ;
 - Conseil, aide à la décision ;
 - Etudes préalables (diagnostics, études d'opportunité, de faisabilité, de prédéfinition, ...) ;
 - Programmation urbaine ;
 - Composition spatiale des projets et des espaces publics ;
 - Montage juridique, financier et organisationnel des opérations ;
 - Conduite opérationnelle des opérations d'aménagement ;
 - Communication, concertation et participation autour des projets urbains.
-
- Connaître dans une perspective pluridisciplinaire les dynamiques territoriales dans les domaines de l'environnement, de l'économie, du droit, de l'histoire et de la société, et de leurs interactions ;
 - Identifier et problématiser les enjeux territoriaux, raisonner en termes de concepts et articuler ceux-ci avec des démarches opérationnelles et d'action collective ;
 - Connaître les instruments et les démarches de l'aménagement et de l'urbanisme, leur fonctionnement et leurs finalités dans des contextes territoriaux (politiques, institutionnels et juridiques) différenciés et en mutation ;
 - Connaître les jeux d'actrices et acteurs dans la conception et la mise en œuvre des interventions ;
 - Connaître les métiers et les pratiques professionnelles qui contribuent à l'urbanisme et à l'aménagement ;
 - Connaître les conditions de réalisation et de faisabilité des projets d'urbanisme et d'aménagement ;
 - Connaître les valeurs de l'urbanisme : intérêt général, responsabilité environnementale, prise en considération des besoins des habitants, etc.

Insertion professionnelle

Le parcours de master 2 Urbanisme et Aménagement : Développement Urbain et Territorial prépare aux métiers de la recherche, aux métiers des études et de la stratégie urbaine et territoriale (chargée et chargé d'études, chargée et chargé de mission), aux métiers de la gestion de la ville et des territoires (chargée et chargé de l'urbanisme et de l'aménagement, animatrice et animateur territorial ou de centre-ville, développeur économique, chargée et chargé des mobilités, chargée et chargé de concertation, chargée et chargé de communication...) et aux métiers de la conception des projets urbains et opérations d'aménagement (chargée et chargé de développement, conceptrice et concepteur, programmatrice et programmateur), de leur montage organisationnel, juridique et financier ainsi qu'à leur conduite opérationnelle (chargée et chargé d'opération, cheffe et chef de projet).

Les acquis pédagogiques de la mention permettent aux diplômé.es d'évoluer rapidement vers des postes de responsabilité comme directrice et directeur d'études, directrice et directeur de projet, responsable de pôle, directrice et directeur de service, consultante et consultant senior.

Ces métiers relèvent des études urbaines et territoriales (diagnostics, observatoires, prospective, ...), de la gestion urbaine et territoriale (planification, foncier, urbanisme, politique de la ville, développement économique, mobilités, transition écologique, concertation, accompagnement des transitions, ...), de la conception urbaine (composition spatiale, projets urbains, espaces publics, ...) ; de la maîtrise d'ouvrage urbaine (programmation, pilotage, conduite des projets) et de l'urbanisme opérationnel (aménagement, montage d'opérations).

Ils s'exercent aussi bien dans des entreprises privées (bureaux d'études, agences d'urbanisme privées, cabinets de consultants, sociétés de promotion - construction immobilière, etc.) et des organismes consulaires (chambres de commerce, chambres des métiers, etc.) qu'au sein des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, des administrations publiques et des entreprises parapubliques (organismes HLM, Agences d'urbanisme, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte, établissements publics fonciers, etc.). Ils ont également leur place dans les associations qui interviennent dans le champ de l'urbanisme et de la démocratie locale.

Ces métiers sont identifiés par le référentiel « métiers - compétences des urbanistes » de l'office Professionnel de Qualification des Urbanistes pour le compte du ministère de l'Équipement **sous les chapitres** :

- Analyse et prospective urbaine et territoriale : étude, diagnostic, évaluation, planification, aide à la préparation des politiques publiques ;
- Gestion urbaine et territoriale : droit des sols, politique de la ville, politiques sectorielles ;
- Conception urbaine : programmation urbaine, composition spatiale ;
- Production d'opérations : mise en œuvre et conduite d'opérations urbaines et d'aménagement ;
- Coordination et conduite de projets urbains et territoriaux : management de projets ;
- Animation de projets urbains et territoriaux : communication, concertation, participation ;
- Production des savoirs : recherche fondamentale et appliquée, enseignement et formation.
- Les contenus pédagogiques de la mention permettent aux diplômés d'évoluer rapidement vers des postes de responsabilité comme cheffe et chef de projet, responsable de pôle, directrice et directeur de service, consultante et consultant senior.

Le master Urbanisme Aménagement est reconnu par la convention nationale de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) et l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU), ce qui permet notamment aux diplômés d'être inscrits sur la liste d'aptitude à la qualification d'urbaniste.